

Nantes, le 2 septembre 2022

## Conseil de développement : les citoyens peuvent candidater

En octobre 2021, le Conseil métropolitain a adopté un pacte de citoyenneté métropolitaine inédit, afin de reconnaître, promouvoir et soutenir l'expression et la participation des citoyens. Dans le cadre de ce pacte, le Conseil de développement, instance citoyenne consultative et autonome se renouvelle pour permettre aux citoyens de participer toujours plus à la vie de la métropole, à ses débats et décisions. La collectivité lance donc l'appel à candidatures pour constituer un collectif « organisateurs » d'une vingtaine de citoyens volontaires.

La métropole a ouvert un appel à candidatures à tous les citoyens depuis le 30 août pour un mois, jusqu'au 30 septembre 2022, afin de constituer un collectif « organisateurs » de 20 à 25 citoyennes et citoyens volontaires et bénévoles, motivés ou engagés dans des pratiques collectives, et curieux de l'intérêt général.

Conformément à la loi ce groupe « organisateurs » sera représentatif de la diversité de la population du territoire : âge, catégorie socioprofessionnelle, lieu de résidence au sein des 24 communes, parité femmes-hommes. Son rôle sera de **faire vivre le nouveau Conseil de développement dans une dynamique d'expérimentation et d'innovation, en étant force de propositions.**

Si le nombre de candidatures est trop important, un tirage au sort respectant les critères (parité, âge, CSP, territoires) sera organisé.

Le mandat sera de 3 ans, un tiers des membres sera renouvelable tous les ans, à partir de la 2<sup>e</sup> année. Une formation (animation collective, connaissance des institutions,...) sera proposée à tout nouveau membre.

**Par ses contributions citoyennes, le nouveau Conseil de développement a pour mission d'aider à porter les sujets de préoccupations, les solutions, les aspirations et inspirations citoyennes.** Il organise le dialogue avec la métropole pour rendre plus efficaces les décisions des élus et les actions des services. La métropole s'engage à analyser la production citoyenne initiée par le Conseil de développement et à y apporter une réponse argumentée et publique. Le nouveau Conseil de développement se veut garant d'une participation accessible à toutes et tous pour faire entendre la voix des habitantes et habitants et des acteurs du territoire.

Les habitantes et habitants non retenu(e)s pourront s'impliquer dans les autres offres du conseil de développement :

- participer à des ateliers citoyen à venir en 2023,
- s'inscrire dans un vivier de personnes ressources,
- proposer des sujets de débat,
- assister à des événements publics : débats, conférences.

### Prochaines étapes :

- le 8 novembre, installation du conseil de développement.
- janvier 2023, démarrage de l'année d'expérimentation.

La mise en œuvre du futur Conseil de développement, dispositif inédit, se fera dans le cadre d'une année d'expérimentation à compter de l'installation du premier collège des membres « organisateurs ». Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation et des adaptations et approfondissements pourront ensuite être apportés.

